



Horaire et contrat dans la grande distribution

Par **amandine06**, le **19/08/2009** à **12:22**

Bonjour, rnJe travail dans la grande distribution pour un remplacement, je connais très bien cette entreprise car avant cela j'ai effectué des stages pendant plus d'un an dans le cadre d'un bac pro commerce. rnTout d'abord j'aimerais savoir si mon employeur a le droit de me changer mes horaire au jour le jour, c'est à dire que mes horaires de base sont à la base 7H 10H 16H30 19H30 du lundi au samedi. Et mon employeur me change tout le temps mes horaires le jour même ou nle soir pour le lendemain alors je voudrais savoir si il y a un délai pour prévenir les employés du changement de planning? et si il est obligatoire d'indiquer les horaires d'un salarié doivent etre indiqué sur le contrat de travail? rnEnsuite j'aimerais savoir si mon employeur a le droit de me faire exercer un poste d'employé polyvalente (c'est à dire caisses/ rayon/.....) alors que j'ai un contrat d'employé affecté en rayon?rnMerci d'avance de votre réponse.